

REUNION DU PARLEMENT EN CONGRES
ADRESSE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
SUR L'ETAT DE LA NATION
Yamoussoukro, le jeudi 05 mars 2020

- Madame la Première Dame ;
- Monsieur le vice-Président de la République ;
- Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;
- Monsieur le Président du Sénat ;
- Madame et Messieurs les Présidents d'Institutions ;
- Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense ;
- Mesdames et Messieurs les Ministres ;
- Mesdames et Messieurs les Secrétaires d'Etat ;
- Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Membres du Corps diplomatique accrédités en Côte d'Ivoire ;
- Honorables Députés ;
- Vénérables Sénateurs ;
- Mesdames et Messieurs les Officiers Généraux et Officiers Supérieurs ;
- Mesdames et messieurs les membres du corps préfectoral ;
- Majestés, honorables Chefs traditionnels et guides religieux ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants du Patronat ;
- Mesdames, messieurs ;
- Chers jeunes, chers amis, chers frères, chères sœurs ;

Je voudrais, pour commencer, vous adresser mes très vifs remerciements pour votre présence, à Yamoussoukro, à l'occasion de cette réunion du Parlement réuni en Congrès, la toute première dans l'histoire de la Côte d'Ivoire.

Honorables Députés,
Vénérables Sénateurs,
Mes chers compatriotes,

Je suis particulièrement heureux de me retrouver, ici, à Yamoussoukro, devant le Parlement, réuni en Congrès.

C'est un jour historique pour notre pays car pour la première fois, les deux chambres de notre Parlement se réunissent avec l'Exécutif.

Je voudrais, tout d'abord, vous adresser mes vifs remerciements pour l'accueil chaleureux que vous m'avez réservé.

Je voudrais aussi vous dire ma grande fierté d'être devant vous, les élus et représentants du peuple souverain de Côte d'Ivoire, dans toute sa diversité, pour dresser l'Etat de la Nation et vous parler de l'avenir de notre cher pays, la Côte d'Ivoire.

Honorables Députés,
Vénérables Sénateurs,
Cela fait neuf ans que je préside aux destinées de notre beau pays.

Au moment où je briguais la magistrature suprême en 2010, je n'avais jamais imaginé accéder au pouvoir dans les conditions que nous avons connues : une grave crise post-

électorale, un pays en lambeaux, un tissu social déchiré, une situation sécuritaire précaire, des infrastructures totalement dégradées.

Aussi, dès mon investiture en mai 2011, nous avons dû faire face aux urgences de la sortie de crise.

Nous avons, tout d'abord, rétabli la paix et la sécurité.

Nous avons redéployé l'administration, sur toute l'étendue du territoire national.

Nous avons remis la Côte d'Ivoire au travail et apporté des solutions immédiates aux urgences sociales.

Nous avons aussi installé la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR), qui a œuvré pour nous permettre de comprendre les causes de la crise et en tirer les leçons pour l'avenir de notre pays.

Nous avons identifié et indemnisé la grande majorité des victimes de la crise post-électorale grâce aux actions de la Commission Nationale pour la Réconciliation et l'Indemnisation des Victimes (CONARIV) et du Ministère en charge de la Solidarité.

Nous avons procédé à une réforme profonde du secteur de la sécurité, qui a permis d'améliorer de façon significative l'indice de sécurité grâce à des forces plus professionnelles, mieux formées et bien équipées.

En dépit de tous ces efforts, notre pays subissait encore, jusqu'en 2013-2014, des tentatives de déstabilisation à travers des attaques de commissariats, de postes de gendarmerie et de camps militaires.

Nous avons réussi à éradiquer ces attaques. Nous avons ramené la paix et la sécurité à nos concitoyens et préservé les Institutions de la République.

Pour la réconciliation, nous sommes allés encore plus loin, en amnistiant les prisonniers civils de la crise post-électorale ; en favorisant le retour de nos compatriotes réfugiés dans les pays voisins, dont la grande majorité est rentrée ; en facilitant la réintégration, dans l'administration, de ceux qui étaient des fonctionnaires.

Toutes ces actions, nous l'avons fait pour la paix et la réconciliation !

Pour la stabilité de la Côte d'Ivoire, nous avons doté notre pays de nouvelles Institutions telles que la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels pour la valorisation de nos us et coutumes, la promotion de la cohésion sociale et le règlement non juridictionnel des conflits dans les villages et entre les communautés ; le Sénat pour renforcer le contrôle législatif de l'action du Gouvernement et servir de levier dans le développement de nos localités.

Honorables Députés,
Vénérables Sénateurs,

En 2010, mon programme était chiffré et ambitieux. Malgré la situation que nous avons trouvée en 2011, je n'ai pas perdu de vue les engagements que j'avais pris devant mes compatriotes.

Ainsi, en 2010, j'avais pris l'engagement de renforcer l'accès à l'eau potable et à l'électricité.

Aujourd'hui, grâce à nos efforts, près de 80% des populations ont accès à l'eau potable dans nos villes et dans nos villages contre 55% en 2011.

Pour l'électricité, tous les villages de plus de 500 habitants seront électrifiés d'ici la fin de cette année 2020 ; le taux de couverture, qui était de 69% en 2019 sera de 80% en 2020, contre 33% en 2011.

Ainsi, le nombre d'abonnés à l'électricité est passé de 1 à 2,4 millions de 2011 à 2019.

En 2010, j'avais pris l'engagement de construire et de réhabiliter 5 hôpitaux et 100 centres de santé.

Nous avons construit 10 hôpitaux généraux. Nous avons réhabilité 22 Centres Hospitaliers Régionaux (CHR), 78 hôpitaux Généraux et 233 centres de santé urbains et ruraux.

Nous avons doté la Côte d'Ivoire de Centres Spécialisés offrant des plateaux techniques uniques dans la sous-région. Il s'agit, notamment, du Centre National de Radiothérapie, pour le traitement des cancers et de l'Hôpital Mère-Enfant de Bingerville.

Le taux d'accès aux services de santé est ainsi passé de 44% en 2012 à 69% en 2019.

En 2010, j'avais pris l'engagement de procéder à la réhabilitation de 30.000 km de routes.

Ce sont 40.000 km de routes et de pistes rurales qui ont été réhabilitées en 8 ans. De plus, nous avons construit 22 ponts, bitumé 545 kilomètres de routes neuves interurbaines, 115 kilomètres d'autoroutes et 245 kilomètres de voiries.

Nous avons doté la Côte d'Ivoire d'infrastructures modernes, qui changent le visage de nos villes et nos villages, et améliorent le quotidien de nos concitoyens.

En 2010, j'avais promis 5 universités.

A ce jour, sept universités sont fonctionnelles. Il s'agit des universités de Cocody, d'Abobo-Adjamé et de Bouaké qui ont été réhabilitées ; des Unités de Recherches et d'Enseignement Supérieurs (URES) de Daloa et de Korhogo qui ont été transformées en universités ; de l'université de Man et de l'université virtuelle d'Abidjan qui ont été ouvertes.

Les universités de San Pedro et de Bondoukou sont en construction. Les travaux de la ville universitaire d'Adiaké et de l'université d'Odiénné seront lancés cette année. Enfin, les procédures sont en cours pour la nouvelle université à Abengourou.

J'avais promis l'école gratuite et obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans.

Par la loi du 17 septembre 2015, l'école est désormais obligatoire en Côte d'Ivoire pour les enfants de 6 à 16 ans. Ainsi près de deux millions de jeunes ivoiriens seront préservés de l'analphabétisme et du travail des enfants.

De plus, l'Etat a accompagné cette mesure par la gratuité totale et la distribution de kits scolaires jusqu'à la fin du primaire ainsi que la construction de 33 698 salles de classes du primaire et de 277 collèges et lycées, entre 2011 et 2019, sur toute l'étendue du territoire.

En 2010, j'avais promis 1 million d'emplois.

Nous avons créé près de 3 millions d'emplois entre 2011 et 2019 et financé de nombreux projets pour les jeunes.

En 2010, j'avais promis des frais d'accouchement gratuits.

Aujourd'hui, les femmes de Côte d'Ivoire bénéficient gracieusement de kits d'accouchement et de césarienne à travers les centres de santé du pays.

J'avais promis de faire financer 500 000 projets de femmes.

Grâce au Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI), ce sont 215 000 femmes qui ont bénéficié du financement de leurs projets et plus de 100 000 femmes ont reçu les financements des ministères compétents.

J'avais promis la couverture maladie universelle (CMU).

Elle est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2019 et près de 3 millions de personnes ont été enrôlées.

J'avais promis un revenu minimum garanti aux producteurs.

Aujourd'hui, nos parents paysans bénéficient d'une meilleure rétribution pour leur labeur grâce à notre décision de leur garantir au moins 60% des prix de nos produits de base sur les marchés internationaux. Sur la période 2011-2019, les revenus distribués aux paysans s'élèvent à 21 177 milliards de F CFA pour les cultures de rentes et à 23 000 milliards de F CFA pour les cultures vivrières.

J'avais promis une hausse du pouvoir d'achat des Ivoiriens ; les salaires des fonctionnaires, bloqués depuis 25 ans, ont été débloqués et le SMIG a pratiquement doublé.

J'avais promis d'œuvrer pour plus de justice sociale dans notre pays afin que les plus défavorisés aient autant de chance de réussir que les autres.

Aujourd'hui, le taux de pauvreté est passé de 51% en 2011 à environ 37% en 2018 ; il sera d'environ 35% à fin 2020.

Ainsi, près de 1,6 million d'Ivoiriens sont sortis de la pauvreté grâce aux dépenses pro-pauvres, au programme social du Gouvernement et aux filets sociaux.

Mes chers compatriotes, ce sont-là une partie de nos résultats !

Grâce aux efforts de nos concitoyens et à une bonne politique économique, la Côte d'Ivoire connaît, aujourd'hui, l'une des plus fortes croissances économiques en Afrique et dans le monde.

Notre pays a retrouvé sa fierté et sa place dans le concert des Nations.

Ainsi, après 26 ans d'absence, nous avons siégé en 2018 et 2019 au Conseil de Sécurité des Nations Unies dont nous avons assuré la Présidence en décembre 2018.

Nous assumons avec responsabilité notre leadership dans la sous-région et notre pays rayonne grâce aux performances enregistrées aux niveaux agricole, économique, diplomatique, sportif et culturel.

Je n'ai certainement pas tout réussi mais les résultats sont là ; ils sont appréciés par la grande majorité des Ivoiriens.

J'ai donné le meilleur de moi-même, pour mes compatriotes ; parce que j'aime mon pays.

J'ai donné le meilleur de moi-même parce que nos compatriotes m'ont fait confiance en 2010 et aussi en 2015, en me confiant les destinées de notre beau pays.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Monsieur le Président du Sénat,

Honorables Députés,

Vénérables Sénateurs,

Le 08 novembre 2016, les Ivoiriens ont adopté, par référendum, à 93,42%, une nouvelle Constitution, la Constitution de la III^e République.

Parce que la loi fondamentale ivoirienne a été, dans un passé récent, à l'origine des nombreuses crises qu'a connues notre pays, il s'agissait, à travers cette nouvelle constitution plus moderne de tenir compte de l'évolution de notre société et de nos traditions, en renforçant les Institutions de la République, en respectant les engagements internationaux souscrits par l'Etat de Côte d'Ivoire afin de consolider la paix et la stabilité politique dans notre pays.

Ainsi, cette Constitution affirme notre attachement à la légalité constitutionnelle et aux Institutions démocratiques ainsi qu'à la promotion de la bonne gouvernance.

Elle préserve et renforce l'État de droit, les droits, les libertés et les devoirs, en proclamant, notamment, le droit de toute personne à un libre et égal accès à la Justice, en rendant l'école obligatoire ou encore en interdisant le travail des enfants.

Elle garantit le droit d'opposition démocratique, protège les personnes en situation de handicap, promeut les droits politiques de la femme et institue la parité entre les hommes et les femmes.

La protection de la jeunesse contre toutes les formes d'exploitation et d'abandon ainsi que l'aide à l'insertion des jeunes dans la vie active sont également réaffirmées.

Au plan institutionnel, la création d'un poste de Vice-Président de la République et l'instauration du Sénat contribuent respectivement au renforcement de l'efficacité du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif.

Avec l'institution de la Chambre des Rois et Chefs traditionnels et l'élargissement du champ de compétence du Conseil économique et social, devenu Conseil économique, social, environnemental et culturel, la gouvernance dans notre pays prend désormais en compte nos us et coutumes et s'étend aux questions environnementales et culturelles.

Trois années après l'adoption de la Constitution de la III^e République et la mise en place des Institutions qu'elle a prévues, je viens vous soumettre, aujourd'hui, conformément à l'article 177 de la Constitution, la réforme constitutionnelle que j'ai annoncée depuis quelques mois.

Je voudrais rappeler que la révision de la Constitution relève d'une procédure normale, prévue par la Constitution elle-même.

Il est vrai que les révisions constitutionnelles suscitent méfiance et suspicions, car l'histoire récente de notre pays et celle de bien d'autres ont montré qu'elles ont souvent servi de prétexte pour pérenniser un pouvoir ou pour exclure des adversaires politiques du jeu électoral.

Je veux vous rassurer : le projet de révision de la Constitution que je vous soumettrai ne s'inscrit nullement dans cette optique.

Cependant, Il est apparu nécessaire d'initier quelques adaptations dans la Constitution de la III^e République, dans le souci d'améliorer cette Constitution et de pérenniser un modèle de fonctionnement de l'Exécutif qui a démontré son succès et son efficacité.

Il s'agit également de procéder, comme l'ont préconisé d'éminents juristes, notamment le Président du Comité d'Experts chargé de la rédaction de l'Avant-projet de Constitution, à des aménagements techniques pour assurer un meilleur fonctionnement des Institutions.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Monsieur le Président du Sénat,

Honorables Députés,

Vénérables Sénateurs,

La première modification importante est relative au Statut du Vice-Président de la République. En effet, au regard de notre expérience actuelle, je propose, au lieu d'un ticket, que le Vice-Président de la République soit nommé, par le Président de la République, avec l'accord du Parlement, comme c'est le cas présentement.

Avec la Constitution du 08 novembre 2016, qui a vu la nomination de Monsieur Daniel Kablan DUNCAN à la fonction de Vice-Président de la République, avec l'accord du Parlement, le couple Président de la République - Vice-Président de la République a fonctionné de manière efficace et harmonieuse ; ce qui a permis une collaboration étroite et efficace au sommet de l'Exécutif.

C'est donc l'expérience heureuse d'un Vice-Président de la République nommé, après l'élection du Président de la République, que je voudrais proposer de pérenniser par la modification de l'article 55. Cette modification induit celle des articles 56, 57, 59, 62, 78 et 79.

La deuxième réforme importante concerne le pouvoir législatif avec la modification de l'article 90. Elle est relative à la continuité parlementaire. Ainsi, en cas d'impossibilité d'organiser des élections parlementaires dans les délais prescrits par la Constitution, il est proposé que le Parlement demeure en fonction jusqu'à l'organisation des prochaines élections.

La troisième réforme majeure que je propose a trait à l'organisation judiciaire. Elle vise à consacrer la Cour de Cassation et le Conseil d'Etat comme des Institutions de la République, au même titre que la Cour des Comptes.

Ainsi, la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat et la Cour des comptes deviennent les trois Institutions juridictionnelles représentatives du pouvoir judiciaire.

Cette réforme qui a pour conséquence la disparition de la Cour suprême répond au souci d'une rationalisation institutionnelle en vue d'un meilleur fonctionnement des Institutions judiciaires. La modification proposée porte en conséquence sur les articles 143, 144, 146 et le Chapitre IV du titre IX. Elle implique la modification de l'article 160.

Les autres réformes envisagées, suite aux observations formulées par le Comité d'experts, consistent en l'aménagement, au redressement d'omissions ou à la reformulation de certaines dispositions.

Elles concernent les articles 74, 90, 94, 101, 109, 134, 137, 177 et 182. Le contenu de ces aménagements sera détaillé dans l'Exposé des motifs du projet de loi portant révision de la Constitution.

Honorables Députés,
Vénérables Sénateurs,
Mes chers compatriotes,

Je voudrais à présent vous parler d'avenir.
De l'avenir de notre chère Côte d'Ivoire.
Comme je l'indiquais tout à l'heure, la Côte d'Ivoire se porte bien !
La Côte d'Ivoire a renoué avec la paix.

Malgré les incertitudes liées aux mutineries de 2017, nous avons réussi à consolider la sécurité des Ivoiriens et la stabilité de notre pays.

Nos forces de défense et de sécurité sont républicaines et professionnelles.

La Côte d'Ivoire a démontré une performance exceptionnelle en matière économique. Notre pays est désormais sur les rails et continue d'avancer, à pas résolu, vers l'émergence.

La Côte d'Ivoire rayonne et assume son leadership dans la sous-région. Nous avons amorcé, avec responsabilité et prudence, la réforme du franc CFA, dans le cadre de la mise en place de l'ECO par la CEDEAO.

Nous poursuivons, en étroite collaboration avec nos voisins et avec la communauté internationale, une lutte acharnée contre le terrorisme qui sévit dans notre sous-région et dans le monde.

Mes Chers compatriotes,

Je suis fier de toutes ces belles performances que nous avons accomplies ensemble, tout au long de ces neuf dernières années.

Ces résultats sont conformes aux engagements que j'avais pris, devant mes compatriotes, au moment où je briguais la magistrature suprême.

Comme vous le savez, tout au long de ma carrière et durant les deux mandats que vous m'avez confiés à la tête de notre beau pays, j'ai toujours accordé une importance toute particulière au respect de mes engagements.

Dans le même esprit, j'avais, à plusieurs occasions, indiqué, au moment de l'adoption de la Constitution de la III^e République en 2016, que je ne souhaitais pas me représenter à un nouveau mandat présidentiel.

En conséquence, je voudrais, vous annoncer solennellement, que j'ai décidé de ne pas être candidat à l'élection présidentielle du 31 octobre 2020 et de transférer le pouvoir à une jeune génération.

Cette décision est donc conforme à ce que j'ai toujours dit, à savoir, qu'il faut laisser la place à une jeune génération, en qui nous devons faire confiance ; des jeunes ivoiriens honnêtes, compétents et expérimentés, qui ont appris à nos côtés, comme nous l'avons fait aux côtés du Père de la Nation, le Président Félix Houphouët-Boigny.

Par cet acte, je veux donner la possibilité à des ivoiriens plus jeunes de poursuivre l'œuvre de modernisation de notre pays et de conduire la destinée de notre Nation, avec toute l'énergie nécessaire.

Je veux aussi assurer les conditions d'une passation du pouvoir d'un Président démocratiquement élu à un autre, pour la première fois dans l'histoire de notre pays. Bien évidemment, je resterai disponible pour apporter ma contribution, par mes conseils et mes relations.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Monsieur le Président du Sénat,
Honorables Députés,
Vénérables Sénateurs,

Je voudrais, pour terminer, vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre importante contribution dans la bonne marche de notre pays.

Je remercie tous mes concitoyens qui m'ont élu à deux reprises et qui m'ont accordé leur confiance, durant toutes ces années.

Cette mission a été exaltante et cela a été un honneur et une grande fierté pour moi, de servir mon pays au plus haut niveau.

A tous, je veux dire que notre beau pays, la Côte d'Ivoire, est appelé à un grand destin : celui d'être un modèle en Afrique et dans le monde.

C'est une promesse forte de nos devanciers.

C'est un idéal que nous devons porter, ensemble, pour bâtir une Nation forte, unie et prospère.

Vive la République !

Vive la Côte d'Ivoire !

Que Dieu bénisse notre cher pays.

Je vous remercie.